



Cessation d'activité EI en plan de remboursement

Par **Gillesdark**, le **09/09/2013** à **17:55**

Bonjour, j'exploite un commerce de bouche, en Entreprise Individuelle depuis 7 ans, je n'ai pas de salarié.

Suite à une période de redressement judiciaire mon plan à été accepter et valider depuis un an par le TC j honore mes échéances régulièrement. je suis propriétaire des murs via une SCI dont je suis actionnaire à 99%.

Suite à des problèmes de santés, qui deviennent handicapantes je souhaite cesser mon activité.

Quelle sont les solutions, ci il en existe pour cesser mon activité commerciale et mettre ma SCI à l'abri en continuant d'honorer mon plan mensuellement ou pas! puis je louer mon fond, le vendre,ou autre solution.

merci pour vos lumières

Par **dmeyer**, le **19/09/2013** à **11:29**

Cher Monsieur,

Préalablement, le fait d'exécuter un plan de redressement n'a pas d'incidence sur la SCI.

Afin de répondre au mieux à votre problématique, il faut connaître le statut de votre entreprise (EIRL, EURL). En effet, il faut distinguer si votre entreprise à la personnalité morale ou le cas échéant, un patrimoine d'affectation. N'hésitez pas à m'appeler si vous souhaitez échanger de vive voix.

Bien à vous,

DM

06 72 70 09 57